

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC
46700

LOT

Date : 24/02/2015

Séance du 24/02/2015

Numéro : 1

L'an deux mille quinze
et le Vingt quatre février
à 20 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **MOURGUES Joël, MAIRE**

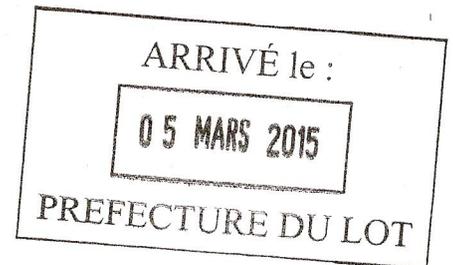
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents :

AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, CANDELON Jean-Claude, GIRAUDEAU Evelyne, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Représentés : VIGOUROUX Olivier a donné pouvoir à MOURGUES Joël

Absents : NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe.



Secrétaire(s) :

BONAFoux Pierre..

Date de la convocation

19/02/2015

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Création, adhésion et participation au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot ».

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;
Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,
- D'approuver les statuts joints en annexe,
- De désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :
M.MOURGUES Joël, Maire
- et comme suppléant : M.BONAFoux Pierre, Adjoint.
- D'autoriser le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à SERIGNAC le 27/02/2015

Le Maire,



MOURGUES Joël

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

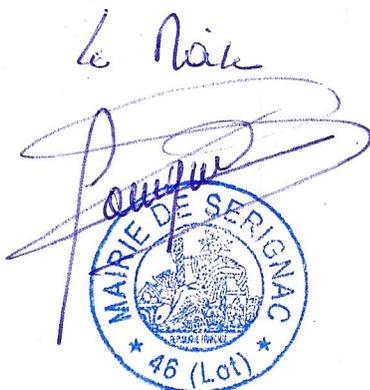
le 05 mars 2015

et publication,

du 10 mars 2015

ou notification

du



Le

SDAIL**mode d'emploi****Le SDAIL : un accompagnement pour vos projets**

Créé officiellement le 7 juillet 2014 entre les collectivités membres et le Département, le SDAIL est désormais au service des communes et des EPCI lotois pour les accompagner dans leurs projets.

Pourquoi le SDAIL ?

En mutualisant progressivement les besoins d'ingénierie sur l'ensemble du département, le SDAIL est une solution pour maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et expérimentés et continuer à offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité/prix.

Comment le SDAIL vous accompagne ?**Avec des spécialistes à votre service...**

Architectes, ingénieurs, techniciens, juristes, spécialistes des marchés... Grâce à la mise à disposition des services du Département, le SDAIL est capable de mobiliser des **équipes pluridisciplinaires** disposant d'une grande expérience tant dans la gestion d'opérations courantes que dans la réalisation de grands travaux.

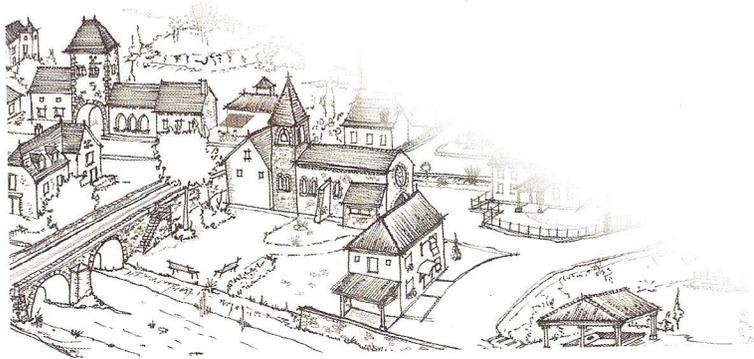
... dans des domaines d'actions variés...

Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de constructions ou d'équipements publics, de gestion du domaine public ou de gestion foncière, d'entretien des patrimoines historiques, routiers, d'ouvrages d'art, ou bien encore de technologies de l'information et de la communication... le SDAIL est en mesure de vous accompagner.

... et à tous les niveaux

Aide technique, administrative, financière, conseil, expertise, suivi de travaux simples ou accompagnement complet, le SDAIL vous apporte une **assistance sur mesure**.

NB : Le SDAIL pourra évoluer pour permettre aux communautés de communes d'apporter également leurs savoir-faire dans ces domaines et bien d'autres, notamment celui de l'instruction des permis de construire, où les communes sont souvent démunies.

**LOT**

SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'AMÉNAGEMENT
ET D'INGÉNIERIE